Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260330-ARRETE2026_17-AI

Halluin
Ville d'avenir
24, rue Marthe Nollet
59250 HALLUIN

ARRÊTÉ 2026/17

SERVICE EMETTEUR

Administration Générale

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU MAIRE A MADAME SYLVIE DERDEYN, QUATRIEME ADJOINTE AU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Nous, Maire de la Ville d'HALLUIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;
- Vu la délibération n°02/04-03/2026 du Conseil municipal en date du 26 mars 2026 fixant à 10 le nombre d'adjoints ;
- Vu le procès-verbal d'élection et d'installation de Madame **Sylvie DERDEYN** en qualité de 4ème adjointe au Maire en date du 26 mars 2026 ;

- Considérant que, pour assurer la continuité du service public et une gestion efficace des affaires communales, il convient de déléguer une partie des fonctions du Maire.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions

Madame **Sylvie DERDEYN** 4ème Adjointe au Maire, **est chargée de la Petite Enfance, de l'Education et de l'Inclusion.**

A ce titre, elle est notamment chargée :

- De l'amélioration et du suivi des conditions d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville ;
- Des dispositifs éducatifs mis en place sur la Ville, notamment la conduite du Projet Educatif Territorial ;
- De la restauration scolaire et des relations avec le prestataire (commission des menus) ;
- Des classes de découvertes ;
- Des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Du Relais Petite Enfance (RPE) ;
- Des relations avec les associations d'assistantes maternelles indépendantes ;
- Du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;
- De l'organisation d'évènements en faveur de la petite enfance.
- De mettre en œuvre des politiques garantissant l'accès de tous à la vie locale et aux services publics ;
- De lutter contre les discriminations et de promouvoir l'inclusion des publics vulnérables (handicap, précarité, isolement) ;
- D'encourager et de faciliter la participation citoyenne de l'ensemble des habitants.

ARTICLE 2 : Délégation de signature

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Sylvie DERDEYN** 4ème Adjointe au Maire, pour signer tous les courriers et documents administratifs relevant de sa délégation de fonctions et notamment toutes les pièces relatives aux marchés publics et autres concessions, ainsi que leurs annexes.

Sont exclus de la présente délégation

- Les contrats de délégation de service public, en dehors des cas visés à l'article 1 ;
- Les actes d'engagement des marchés publics et leurs pièces annexes, en dehors des cas visés à l'article 1 ;
- Les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la Ville qui devront être impérativement cosignées par le maire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260330-ARRETE2026_17-AI

ARTICLE 3 : Modalités de signature
Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront être précédés de la mention suivante :

Pour le Maire et par délégation,
La 4ème Adjointe
Sylvie DERDEYN

ARTICLE 4 : Responsabilité et contrôle
La présente délégation est exercée sous ma responsabilité et ma surveillance.

Le délégataire devra rendre compte sans délai des décisions prises et des actes signés dans ce cadre.

ARTICLE 5 : Fin de la délégation
La présente délégation prendra fin :

- lors de cessation des fonctions du délégataire ;
- lors de l'expiration du mandat du Conseil municipal.

ARTICLE 6 : Exécution et publicité
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs de la commune ;
- notifié à l'intéressé ;
- transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

ARTICLE 7 : Voies et délais de recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Spécimen de signature de
Madame Sylvie DERDEYN

Fait à Halluin, le 30 mars 2026

Laurent CAURE
Maire
Conseiller Métropolitain

MAIRIE D'HALLUIN (NORD)

Notifié à l'intéressée le :

Transmis en Préfecture le :